

Politiques de prévention des risques professionnels

1. La vie, intégrité physique et santé des employés sont des droits, dont la protection des mêmes doivent s'appliquer constamment au quotidien pour que tous ceux que nous travaillons chez Liteyca, S.L. et spécialement pour tous ceux qui, dans un niveau ou un autre poste de travail, exercent les fonctions de mandat.
2. Puisque nous considérons que les personnes constituent l'actif plus importants de notre entreprise, cette Direction veut établir une politique préventive que s'incline vers un modèle de prévention scientifique, intégrale, intégrée et participative.
3. En se basant sur le principe que tous les accidents, incidents et maladies peuvent et doivent s'éviter, l'entreprise s'engage à atteindre un haut niveau de sécurité et santé au travail, non seulement en se limitant à accomplir la législation en vigueur, mais aussi en menant à terme les actions qui élèvent le niveau de protection des employés indiqué par la loi si nécessaire.
4. La ligne de mandat s'occupera de promouvoir l'intégration de la sécurité dans le processus de production, en établissant comme principe basic « la meilleure productivité s'obtiendra avec la majeur sécurité », nous ne devons pas oublier que la préservation des ressources matériels et humaines constituent un élément fondamental pour diminuer les coûts.
5. Avec l'intention de promouvoir une conduite sûre lors des activités réalisées, les employés disposeront de toute information existante auprès des risques inhérents à leur travail, ainsi que de l'information nécessaire concernant les moyens et mesures à prendre pour une correcte prévention.
6. De la même manière, Liteyca promouvra la participation des tous les employés en ce qui respect la prévention des risques professionnels au travail, car sont eux-mêmes ceux qui connaissent en profondeur les détails des tâches qu'ils achèvent. De façon qu'ils sont les mieux qualifiés pour donner des idées au sujet de quelle est la manière la plus sûre d'achever telles tâches.
7. Pour obtenir une implantation efficace de la politique de Prévention de Risques Professionnels à l'entreprise, des ressources nécessaires seront attribuées et l'utilisation des mêmes seront organisées de façon adéquat.

Enfin, le fait d'intégrer la prévention à la structure organisatrice de l'entreprise est un engagement firme de l'entreprise afin d'obtenir que la prévention ne soit pas d'autrui à l'organisation productive, prétendant ainsi plus que le simple accomplissement de certaines conditions purement documentaires.